



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault.

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Madame la conseillère Andrée Deschamps est absente de la présente séance.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

09-238-15 Ouverture de la séance

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

D'ouvrir la séance ordinaire du 14 septembre 2015. Il est 20 h 21.

Adoptée à l'unanimité.

09-239-15 Ordre du jour

Proposition originale :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

Un amendement à l'ordre du jour a été demandé par les membres du conseil pour ajouter le point suivant : Autorisation d'aller en appel d'offres public pour des travaux de réfection de la tour à boyau.

Proposition amendée :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

D'ajouter une résolution pour autoriser l'administration municipale à procéder par voie d'appel d'offres public pour des travaux de réfection de la tour à boyau sous le point 8.2 de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

1. **Ouverture de la séance**
 - 09-238-15 **Ouverture de la séance**
 - 09-239-15 **Ordre du jour**
2. **Période de questions allouée aux personnes présentes**
3. **Adoption de procès-verbaux du conseil**
 - 09-240-15 **Adoption de procès-verbaux**
4. **Conseil d'agglomération**
 - 4.1. Orientations du conseil
 - 09-241-15 **Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 24 septembre 2015**
 - 4.2. Autres sujets
5. **Sécurité publique**
6. **Développement communautaire**
7. **Urbanisme**
 - 7.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 7.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
 - 7.3. Autres sujets
8. **Services techniques**
 - 8.1. Autorisation de dépenses
 - 09-242-15 **Octroi de contrat pour la réfection d'une section de la toiture de l'hôtel de ville**

8.2. Conclusion de contrats

- 09-243-15 Réparation de la chenillette Prinoth modèle SW4S – Appel d’offres public**
- 09-244-15 Rejet de toutes les soumissions reçues dans le cadre de l’appel d’offres sur invitation pour la réfection de la tour à boyau**
- 09-245-15 Autorisation d’aller en appel d’offres public pour des travaux de réfection de la tour à boyau**
- 09-246-15 Octroi de contrat de déneigement pour les saisons hivernales des années 2015 à 2018 – Appel d’offres public**

8.3. Acceptation de plans

8.4. Réception de travaux

- 09-247-15 Décompte progressif # 4 – Projet de construction d’un Carrefour en « T »**
- 09-248-15 Décompte progressif # 2 – Travaux de réfection des infrastructures municipales sur les rues Garden City et Michaud**

8.5. Autres sujets

9. Environnement

10. Développement économique et touristique

11. Finances

11.1. dons / promotions / aides financières

11.2. Autres sujets

- 09-249-15 Adoption des comptes**
- 09-250-15 Augmentation de la marge de crédit de 1 000 000 \$ à 2 000 000 \$ à la Banque de Montréal**

12. Administration et greffe

12.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

- 09-251-15 Mandat pour des services professionnels de géographie électorale**
- 09-252-15 Mandat à Me Raphael Lescop pour des services de représentation juridique dans le litige opposant la Ville à la Régie des alcools, des courses et des jeux**

12.2. Opérations Immobilières

12.3. Autres sujets

- 09-253-15 Autorisation de procéder à une vente par soumission publique pour divers biens meubles désuets appartenant à la municipalité**

13. Ressources humaines

13.1. Contrats et ententes

13.2. Autres sujets

14. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

09-254-15 Avis de motion du règlement numéro 783 sur l'obligation d'obtenir un permis pour les entrepreneurs paysagistes et les entrepreneurs en déneigement

15. Dépôt de documents**16. Levée de la séance**

09-255-15 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 31 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la période de questions qui s'est ouverte à 20 h 24 et s'est terminée à 21 h 23 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant	<ul style="list-style-type: none"> Projet de patinoire toute saison à aménager dans le parc Aumais (Dépôt de documents et d'une pétition);
2 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> Demande d'information sur l'avis de motion du règlement numéro 783 sur les entrepreneurs paysagistes et en déneigement; Requête pour que la ville se dote d'un règlement sur les chats pour enrayer la problématique des chats errants;
3 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> Demande au conseil municipal s'ils ont bien reçu le courriel qu'il leur a transmis; Délai projeté pour répondre à sa demande;
4 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> Demande d'information sur la géographie électorale; Prolongation du délai pour l'adoption des règlements de concordance; Non-respect du règlement 704 pour effectuer le remplacement des membres siégeant sur le CCU;
5 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> Demande la lecture en version française du texte lu par madame le Maire en début de séance; Résiliation du contrat du vérificateur externe – frais de résiliation de contrat et pourquoi; Requête afin de ne pas tenir compte des demandes d'accès abusives contre G. P. à la Commission d'accès à l'information – montant des honoraires engendrés jusqu'à maintenant;
6 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> Somme dépensée pour la publication et la transmission du pamphlet relatif à l'agrile du frêne; Demande d'information sur l'avis de motion du règlement numéro 783 sur les entrepreneurs paysagistes et en déneigement – champ d'application du règlement;
7 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement du parc Claude Robillard – terrains de jeux dangereux pour les jeunes enfants – entretien du parc déficient et négligé – parc mal éclairé qui attire une clientèle non souhaitable le soir; (Dépôt de documents et d'une pétition);
8 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> Demande à la ville d'attirer un nouveau locataire dans l'immeuble vacant de Tenaquip – désire y voir un parc d'amusement intérieur pour les jeunes comprenant notamment des murs d'escalade;

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
9 ^e intervenant :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retour sur les Incidents survenus le soir du 10 septembre; ▪ Recrudescence du trouble de la paix et l'ordre public, du vandalisme et du bruit excessif depuis le retour en classe; ▪ De nombreuses fêtes étudiantes qui déraillent dans les logements privés situés dans le secteur des rues Sainte-Élisabeth et Lamarche;
10 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande d'information sur l'avis de motion du règlement numéro 783 sur les entrepreneurs paysagistes et en déneigement – tarif exigé pour l'obtention d'un permis; ▪ La largeur du boul. Industriel deviendra-t-elle problématique maintenant que nous avons aménagé un nouveau trottoir;
11 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande d'information sur l'augmentation de la marge de crédit; ▪ Résidente de Sainte-Anne-de-Bellevue depuis 1997 et déplore le peu de solutions effectives pour enrayer la problématique récurrente des étudiants délinquants; ▪ Suggestion d'adopter de nouvelles règles pour forcer les propriétaires à revamper les logements loués afin d'attirer une clientèle plus respectueuse de leur environnement et de leur communauté.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

09-240-15 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 août 2015;

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

4.1. ORIENTATIONS DU CONSEIL

09-241-15 Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 24 septembre 2015

ATTENDU QUE le maire d'une municipalité liée doit se prononcer au Conseil d'agglomération sur les sujets à l'ordre du jour en se basant sur les orientations obtenues du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

De mandater madame le maire, Paola Hawa, à prendre toutes décisions qu'elle jugera appropriées sur les dossiers à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015, en se basant sur les informations obtenues et celles présentées lors de la réunion, et ce dans les meilleurs intérêts de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4.2. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

7. URBANISME**7.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8. SERVICES TECHNIQUES**8.1. AUTORISATION DE DÉPENSES**

09-242-15 Octroi de contrat pour la réfection d'une section de la toiture de l'hôtel de ville

ATTENDU QU' il y a eu une infiltration d'eau dans les locaux situés au premier étage, adjacent au Garage;

ATTENDU QU' à la suite d'une inspection effectuée par les Travaux publics, cette portion de la toiture doit être refaite;

ATTENDU la recommandation du Coordonnateur aux Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

D'octroyer le contrat à la compagnie *Couvreurs Westars Inc.*, pour un montant de 10 784,66 \$, taxes incluses, pour la réfection d'une section de la toiture de l'Hôtel de Ville.

D'autoriser la dépense nette de 9 847,83 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

8.2. CONCLUSION DE CONTRATS

09-243-15 Réparation de la chenillette Prinoth modèle SW4S – Appel d'offres public

ATTENDU QUE l'hiver dernier, la chenillette a subi des dommages nécessitant des réparations, dont un bris majeur touchant le système hydraulique;

ATTENDU QUE lorsque le bris a eu lieu, des morceaux de métal ont été dispersés dans l'huile, ce qui a endommagé d'autres composantes hydrauliques;

ATTENDU QUE le service des Travaux publics a effectué des vérifications auprès de plusieurs municipalités et que cette machinerie est celle qui correspond le plus à nos besoins;

ATTENDU QUE la réparation imminente de la chenillette est essentielle pour que les trottoirs soient déneigés lors de la saison hivernale 2015-2016;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 20 août 2015;

ATTENDU la recommandation du Coordonnateur aux Travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat pour la réparation de la chenillette au plus bas soumissionnaire conforme ;

ATTENDU QU' une seule entreprise a transmis à la Ville son offre de service;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Daniel Boyer

D'octroyer le contrat à *Équipements Plannord* pour la réparation de la chenillette Prinoth modèle SW4S pour un montant de 33 342,98 \$, taxes incluses, la plus basse soumissionnaire conforme.

D'autoriser la dépense nette de 30 446,59 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

09-244-15 Rejet de toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour la réfection de la tour à boyau

- ATTENDU QUE lors des travaux de réfection effectués à l'automne 2014, des anomalies ont été décelées dans la structure de la tour à boyau;
- ATTENDU QU' une inspection complète a été réalisée par la firme Construction et Expertise PG inc. et un mandat de préparation des plans, devis et surveillance des travaux a été octroyé à cette firme;
- ATTENDU QU' un montant de 55 000,00 \$ est prévu au PTI 2015-2016-2017 pour ces travaux de réhabilitation de la tour à boyau;
- ATTENDU QUE la solution de réhabilitation de la tour à boyau proposée par la firme dans les plans et devis est estimée à une dépense nette d'un montant de 61 391,05 \$;
- ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 7 août 2015;
- ATTENDU QUE le montant de la plus basse soumissionnaire conforme est de 99 841,42 \$, ce qui dépasse largement le montant budgété;
- ATTENDU la recommandation de la compagnie *Construction et Expertise PG* entérinée par l'Ingénieur municipal à l'effet de rejeter toutes les soumissions reçues et de recommencer le processus d'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE :

Proposition originale :

Il est proposé par Dana Chevalier
Et appuyé par Ryan Young

De rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour des travaux de réfection de la tour à boyau et de recommencer le processus d'appel d'offres public cet automne pour effectuer ces travaux le printemps prochain.

Le conseiller Yvan Labelle propose un amendement pour scinder la résolution en deux résolutions distinctes, soit une pour rejeter les soumissions et la suivante pour autoriser l'administration municipale à aller en appel d'offres public pour des travaux de réfection de la tour à boyau.

Proposition amendée :

Il est proposé par Yvan Labelle
Et appuyé par Daniel Boyer

De rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour des travaux de réfection de la tour à boyau.

Adopté à l'unanimité.

09-245-15 Autorisation d'aller en appel d'offres public pour des travaux de réfection de la tour à boyau

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Et appuyé par Ryan Young

D'autoriser l'administration municipale à procéder par appel d'offres public pour des travaux de réfection de la tour à boyau cet automne.

Un vote est demandé par le conseiller Yvan Labelle sur cette résolution.

Pour :
Dana Chevalier
Ryan Young
Daniel Boyer

Contre :
Yvan Labelle
Michel Boudreault

Adopté sur division.

09-246-15 Octroi de contrat de déneigement pour les futures saisons hivernales – Appel d'offres public

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 8 septembre 2015;

ATTENDU QUE le contrat de déneigement du secteur nord est échu et la ville a déjà bénéficié d'une dernière année d'option pour la saison hivernale 2014-2015;

ATTENDU QUE le prix soumis inclut la location de la machinerie nécessaire pour l'enlèvement de la neige et autres travaux hivernaux connexes;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux Travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat pour le déneigement du secteur nord et autres services connexes pour la saison hivernale de l'année 2015, avec possibilité de quatre années d'options additionnelles au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Et appuyé par Ryan Young

D'octroyer le contrat à la compagnie *C. Gauthier Excavation Inc.*, la plus basse soumissionnaire conforme, pour effectuer le déneigement pour la saison hivernale de l'année 2015, avec possibilité de quatre années d'options additionnelles.

D'autoriser la dépense de 70 479,68 \$, taxes incluses pour l'année courante, à même le poste budgétaire 02-330-00-443 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

8.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX**09-247-15 Décompte progressif # 4 – Projet de construction d'un Carrefour en « T »**

ATTENDU la résolution 05-144-15 autorisant une dépense pour la construction d'un carrefour en « T »;

ATTENDU la réception de la recommandation de monsieur Ludovic Laurent, ing. de la firme TetraTech QI inc. datée du 30 août 2015 quant au paiement du décompte progressif numéro 4 à la compagnie Construction Bau-Val inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

D'entériner la recommandation de la firme *TetraTech QI inc.* datée du 30 août 2015, quant au paiement du décompte progressif numéro 4 à la compagnie *Construction Bau-Val inc.* relativement aux travaux de construction d'un carrefour en «T».

D'autoriser le paiement de la somme de 478 159,55 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 777.

Adoptée à l'unanimité.

09-248-15 Décompte progressif # 2 – Travaux de réfection des infrastructures municipales sur les rues Garden City et Michaud

ATTENDU la résolution 08-219-15 autorisant une dépense pour les travaux de réfection des infrastructures municipales sur les rues Garden City et Michaud;

ATTENDU la réception de la recommandation de madame Adiaratou Kanté de la firme TetraTech QI inc. datée du 28 août 2015 quant au paiement du décompte progressif numéro 2 à la compagnie CJRB;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Daniel Boyer

D'entériner la recommandation de la firme *TetraTech QI inc.* datée du 28 août 2015, quant au paiement du décompte progressif numéro 2 à la compagnie *Les Constructions CJRB inc.* relativement aux travaux de réfection des infrastructures municipales sur les rues Garden City et Michaud.

D'autoriser le paiement de la somme de 376 647,23 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 778.

Adoptée à l'unanimité.

8.5. AUTRES SUJETS

9. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11. FINANCES

11.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11.2. AUTRES SUJETS

09-249-15 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 14 septembre 2015;

1 496 062,97\$

+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 août 2015

680 015,98 \$

Total :

2 176 078,95 \$

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 28 août 2015

306 988,20 \$

Adoptée à l'unanimité.

09-250-15 Augmentation de la marge de crédit de 1 000 000 \$ à 2 000 000 \$ à la Banque de Montréal

ATTENDU QUE la première priorité de l'administration municipale est d'effectuer une saine gestion des liquidités;

ATTENDU QUE par le biais de son encaisse, la Ville a financé la quasi-totalité des travaux de réfection de la rue Sainte-Anne Phase III, dont le coût net excède 4 000 000 \$ à ce jour, le tout dans le but de minimiser les frais d'intérêts;

- ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue doit financer à court terme de nombreux projets majeurs d'infrastructures municipales qui sont actuellement en cours, notamment la construction d'un carrefour en « T », les travaux de réfection sur Garden City, l'aménagement d'un trottoir sur le boul. Industriel;
- ATTENDU QUE le lundi 14 décembre prochain, la Ville a l'obligation de refinancer un montant de 1 754 000 \$ pour des règlements d'emprunt antérieurs au premier janvier 2006;
- ATTENDU la restriction du Ministère des Finances qui prévoit qu'il n'y a aucun déboursé les lundis;
- ATTENDU QUE la Ville devra pour une journée (le 14 décembre) absorber ce montant de 1 754 000 \$, en plus des autres investissements d'infrastructures et d'opération en cours qui seront financées à court terme à même son encaisse;
- ATTENDU QUE le produit résultant de la fermeture du règlement d'emprunt relatif aux travaux de la rue Sainte-Anne Phase III, prévu le 15 décembre 2015, servira au remboursement de la totalité de l'emprunt sur la marge de crédit;
- ATTENDU QUE depuis 2006, la Ville détenait une marge de crédit d'une limite de 1 000 000 \$ qui était à ce jour inutilisée;
- ATTENDU QUE la convention de marge de crédit présentement en place à la Banque de Montréal avait été négociée juste avant la reconstitution de la Ville au 1er janvier 2006, pour un montant de 1 000 000 \$ et n'a jamais été modifiée;
- ATTENDU QUE dû à sa bonne cote de crédit, la Ville a maintenant la possibilité d'augmenter le montant de la marge de crédit à 2 000 000 \$, et ce sans frais administratif;
- ATTENDU QUE de temps à autre, la Ville réévaluera le seuil de crédit nécessaire afin de gérer ses liquidités au meilleur coût possible;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser le trésorier à obtenir auprès de la BMO Banque de Montréal, une modification au contrat relatif à la marge de crédit afin d'augmenter la limite de crédit à 2 000 000 \$.

D'autoriser le trésorier et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue la convention de modification à intervenir entre les parties.

Adopté à l'unanimité.

12. ADMINISTRATION ET GREFFE

12.1. **CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS**

09-251-15 Mandat pour des services professionnels de géographie électorale

ATTENDU QUE la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) prévoit des étapes opérationnelles qui débutent dès janvier précédant celle des prochaines élections prévues;

ATTENDU QUE nous recevrons vers la fin de mois de décembre les statistiques préliminaires du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) afin de produire le géopositionnement individuel de tous les électeurs domiciliés, tel qu'exigé par la LERM;

ATTENDU QU' à la suite de la réception du mandat, la firme choisie entreprendra le processus de récolte des données municipales requises en vue de préparer la cartographie numérique locale en y incluant les électeurs non domiciliés;

ATTENDU QU' à la suite de la réception des statistiques préliminaires du DGEQ, la firme procédera au géopositionnement individuel très précis de tous les électeurs domiciliés pour ensuite fournir à la Ville une analyse détaillée de la situation actuelle des districts pour nous recommander l'option à retenir, soit la révision ou la reconduction des districts électoraux;

ATTENDU QUE la Ville doit choisir entre une révision ou une reconduction des districts électoraux avant le 15 mars 2016;

ATTENDU QU' advenant une révision complète des districts, le mandat à la firme sera plus laborieux puisque le processus est plus long et donc plus coûteux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

D'octroyer à la firme *Innovision* + le mandat, pour des services professionnels, de géographie électorale, pour un montant maximal de 10 595,53 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service datée du 13 août 2015.

D'autoriser la dépense nette de 1 910,77 \$, pour l'année courante, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014.

D'autoriser la greffière à signer pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité.

09-252-15 Mandat à Me Raphael Lescop pour des services de représentation juridique dans le litige opposant la Ville à la Régie des alcools, des courses et des jeux

- ATTENDU QUE le 22 septembre 2014, la Ville a reçu la décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), relativement à la demande de cession de permis « bar sur terrasse » pour le restaurant Nina ;
- ATTENDU QUE la Ville s'oppose fermement à la cession de ce permis puisque l'usage « bar » n'est pas autorisé sur les terrasses conformément à notre règlement de zonage ;
- ATTENDU QU' un mandat a été accordé à Me Lescop, de chez LeChasseur avocats, afin de contester la décision rendue par la RACJ devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ);
- ATTENDU QUE Me Lescop a constitué le dossier, qu'il est spécialisé dans les contestations devant les tribunaux administratifs et qu'il est familier avec les rouages de la RACJ ;
- ATTENDU QUE Me Lescop quitte la firme LeChasseur avocats pour faire partie de l'équipe du cabinet Irving Mitchell Kalichman, s.e.n.c.r./LLP ;
- ATTENDU QUE la Ville doit adopter une nouvelle résolution afin de mandater le cabinet que Me Lescop a joint pour que ce dernier puisse compléter le mandat que nous lui avons octroyé ;
- ATTENDU QUE la Ville souhaite éviter que des frais supplémentaires soient engendrés pour un changement de procureur à ce point dans le dossier ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser Me Raphaël Lescop, du cabinet *Irving Mitchell Kalichman, s.e.n.c.r./LLP* à poursuivre son mandat de représentation juridique dans la contestation de la décision rendue par la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ).

Adoptée à l'unanimité.

12.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

09-253-15	Autorisation de procéder à une vente par soumission publique pour divers biens meubles désuets appartenant à la municipalité
------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ATTENDU QUE la Ville détient de nombreux biens meubles désuets dont elle désire se départir;

ATTENDU QUE le Code civil du Québec prévoit que l'administrateur des biens doit être expressément autorisé par le bénéficiaire avant de se porter partie à un contrat de vente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser l'administration municipale à procéder à une vente par soumission publique des biens meubles désuets appartenant à la municipalité.

De spécifier dans l'avis de vente que la Ville se réserve le droit de refuser le prix offert par le plus offrant si ce prix ne rencontre pas la cible minimale que la Ville s'était fixée.

Adoptée à l'unanimité

13. RESSOURCES HUMAINES

13.1. CONTRATS ET ENTENTES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

14. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

09-254-15	Avis de motion du règlement numéro 783 sur l'obligation d'obtenir un permis pour les entrepreneurs paysagistes et les entrepreneurs en déneigement
------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement sur l'obligation d'obtenir un permis pour les entrepreneurs paysagistes et les entrepreneurs en déneigement.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 11 août 2015 au 14 septembre 2015;
- Liste des commandes du 1^{er} août 2015 au 31 août 2015;

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

09-255-15 Levée de la séance

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

De lever la présente séance ordinaire. Il est 21 h 35

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-10405